

This pdf is a digital offprint of your contribution in J.-M. Counet (ed.), *La citoyenneté. Actes du XXIV^{ème} Congrès de l'Association des Sociétés de Philosophie de langue française (ASPLF), Louvain-la-Neuve / Bruxelles, 21-25 août 2012*, ISBN 978-90-429-3169-5

The copyright on this publication belongs to Peeters Publishers.

As author you are licensed to make printed copies of the pdf or to send the unaltered pdf file to up to 50 relations. You may not publish this pdf on the World Wide Web – including websites such as academia.edu and open-access repositories – until three years after publication. Please ensure that anyone receiving an offprint from you observes these rules as well.

If you wish to publish your article immediately on open-access sites, please contact the publisher with regard to the payment of the article processing fee.

For queries about offprints, copyright and republication of your article, please contact the publisher via peeters@peeters-leuven.be

LA CITOYENNETÉ

ACTES DU XXXIV^{ème} CONGRÈS DE L'ASSOCIATION
DES SOCIÉTÉS DE PHILOSOPHIE DE
LANGUE FRANÇAISE (ASPLF)

LOUVAIN-LA-NEUVE/BRUXELLES 21-25 AOÛT 2012

Publiés par la Société Philosophique de Louvain

Sous la direction de
JEAN-MICHEL COUNET



ÉDITIONS DE L'INSTITUT
SUPÉRIEUR DE PHILOSOPHIE
LOUVAIN-LA-NEUVE

PEETERS
LEUVEN - PARIS - BRISTOL, CT
2015

TABLE DES MATIÈRES

0. ALLOCUTIONS

Discours de Monsieur J.-C. Luperto, président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.	3
Discours de Madame M.-D. Simonet, ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale.	7
Discours de B. Delvaux, recteur de l'Université Catholique de Louvain.	13
Discours de D. Schulthess, président de l'ASPLF.	15
Discours de J.-M. Counet, président du Congrès.	19

1. CONFÉRENCES PLÉNIÈRES

Aristote: le citoyen sans la citoyenneté (Pierre Pellegrin).	25
Notes pour une discussion sur l'implication des religions dans l'espace européen (Jean-Marc Ferry).	47
Dieu est-il compatible avec la démocratie? (Paolo Flores d'Arcais) ..	57
Citoyenneté et multiculturalisme (Catherine Audard)	67
La question de la citoyenneté en Afrique noire (Jean Onaotsho Kawende)	87

2. TABLE RONDE: LA CITOYENNETÉ CHEZ JEAN-JACQUES ROUSSEAU

La charte des devoirs de citoyenneté (Simone Goyard-Fabre) ...	115
L'«Ailleurs» chez Rousseau. La cité et la campagne (Paolo Quintili)	127
Rousseau, lien social et lien politique (Géraldine Lèpan)	141
Rousseau et la citoyenneté républicaine moderne (Christophe Miqueu)	157

3. TABLE RONDE: CITOYENNETÉ ET PHILOSOPHIE DE LA RELIGION

Vertus du citoyen et purifications dans le néoplatonisme (José Maria Zamora Calvo)	169
La divinité et la purification dans la cité platonicienne (Makoto Sekimura)	187

4. CITOYENNETÉ ET DROITS FONDAMENTAUX

Le droit en dépit de l'État (Thierry Berlanda)	205
Citoyenneté et droits humains (Caroline Milhau).	213
Trois modèles de citoyenneté (Stéphane Courtois)	219
Du printemps arabe. Citoyens et non sujets (Boukhari Hammana)	229
Libertés de conscience et d'expression: Hobbes, Rousseau ou Spinoza? (Patrick Henrart).	233
L'épreuve de la citoyenneté en contexte d'État multiethnique (Émile Kenmogne).	239

5. CITOYENNETÉ ET ÉDUCATION

Cinéma et citoyenneté, un parcours de la reconnaissance (Marie-Jeanne Coutagne)	249
Développement moral et citoyenneté (Thomas Michiels)	261
La citoyenneté entre adaptation et éducation (Haranguş Cornel) . .	271
La socialisation de l'agressivité – condition d'une bonne citoyenneté (Claudia Marian).	281
L'éducation à la citoyenneté (Joanna Gornicka-Kalinowska)	293

6. ATELIER SERVICE CITOYEN

La citoyenneté en marge / en marche: le projet de service citoyen et ses enjeux philosophiques (François Geradin)	305
Le service citoyen et les antinomies de la citoyenneté. Quelques réflexions à partir de la pensée d'Étienne Balibar (Céline Tignol)	317
Le service citoyen: de la théorie de la reconnaissance à une politique de la reconnaissance (François Ronveaux).	327

7. REPRÉSENTATION POLITIQUE

D'obéir nos étudiants se sont arrêtés (France Giroux).	339
La citoyenneté européenne entre le national et l'international (Acílio da Silva Estanqueiro Rocha).	353
L'idiome national et la révolution: citoyenneté, uniformité langagière, discipline (Evgeny Blinov)	363
De la représentation à l'autonomie (Jean-Paul Leroux).	373
Le statut de la norme et de la visibilité politique chez Kelsen et Schmitt (John Pitseys)	383

8. HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE ANCIENNE ET MODERNE

L'individu et son rapport à la cité chez Thucydide (Jean-Michel Counet)	403
Le cosmopolitisme stoïcien en perspective: l'appropriation (Danielle Lories).	419
Le citoyen-philosophe et le philosophe-citoyen. (Platon <i>versus</i> Kant) (Rodica Croitoru)	429
La liberté négative et la condition de citoyen au début de la modernité (Marius Dumitrescu)	437

9. HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE: PÉRIODE CONTEMPORAINE

Démocratie et citoyenneté chez Jacqueline de Romilly (Constança Marcondes Cesar).	449
Du vivant au citoyen? Réflexion sur l'aporie du politique dans la phénoménologie de Michel Henry (Frédéric Seyler)	463
Le citoyen et l'homme culturel chez Husserl (Jozef Sivak).	471
La citoyenneté comme calcul de l'incalculable. Le lieu du chiasme des pensées d'E. Levinas et de J. Derrida (Masumi Nagasaka)	483
Le statut ontologique de la citoyenneté. La perspective de John Searle (Ioan Biriş)	497
Le concept d'homme et de citoyen chez Hegel, Marx, Lukács et D'Hondt (Shoji Ishitsuka)	507
Le concept de citoyenneté à travers le prisme du paradigme wittgensteinien des ressemblances de famille (Andrei Alexandru Achim)	511

10. PHILOSOPHIE PRATIQUE

La citoyenneté et ses manifestations à l'échelle du printemps arabe (Khouildi Zouhair)	519
Vertus des beaux-arts pour la démocratie (Simon Wolfs)	531
Devenir citoyen dans un moment post-colonial: la citoyenneté en Nouvelle-Calédonie, une singularité universelle (Hamid MokkaDEM).	539
Ricœur et la fondation de la citoyenneté: perspectives et problèmes (Luca M. Possati)	555
«Je hais les indifférents»: une brève réflexion sur l'indifférence citoyenne (José Antonio Errázuriz)	561

La dynamique des valeurs morales dans la citoyenneté de la Roumanie postcommuniste (Daniela Dunca)	571
Les effets rhétoriques du discours publicitaire sur le citoyen. Une approche critique (Gheorghe Clitan)	577

11. SCIENCES, TECHNIQUES, SOCIÉTÉ

La citoyenneté face à la rationalité scientifique et technique (Adeline Barbin)	593
Le dépistage précoce des futurs délinquants. Une rupture du lien social (Laurence Perbal)	607
Citoyenneté et biens communs de la science (Ana Bazac)	621
L'intelligence artificielle et son impact sur le problème de la citoyenneté (Ioan-Claudiu Farcas)	633

12. CITOYENNETÉ, GENRES ET IDENTITÉS CULTURELLES

La génération de Cioran et la critique du modèle culturel français (Ciprian Valcan)	641
La citoyenneté à l'épreuve des identités morales (Jean Paul Niyigena)	655
Will Kymlicka et les angles morts du libéralisme. Vers une théorie non-libérale du droit des minorités? (Frédéric Armstrong)	667
Une citoyenneté monstrueuse. István Bibó et Jan Patočka sur l'intelligentsia de l'Europe Centrale (Lajos András Kiss)	681
L'égalité citoyenne des genres comme faculté de jugement partagée (Irma Julienne Angue Meydoux)	693

13. ANTHROPOLOGIE

La citoyenneté ou la naissance culturelle de l'homme dans le <i>Contrat Social</i> de Jean-Jacques Rousseau (Dominique Bouillon)	707
Socialité et citoyenneté (Jean-François Petit)	719

14. COSMOPOLITISME

Le cosmopolitisme comme critique d'idéologie (Peter Kemp)	731
Quelle pertinence actuelle pour le concept de «citoyen du monde»? (Gilbert Zuè-Nguéma)	741
L'entreprise comme bon citoyen. Responsabilité institutionnelle et cosmopolitisme (Jacob Dahl Rendtorff)	751

15. ATELIER RELIGION, VIOLENCE, CITOYENNETÉ

«A corps perdu». L'ébranlement institutionnel et ontologique des «idiots» mystiques selon Michel de Certeau (Fleur Courtois-l'Heureux)	765
Révélation et actualisation des valeurs civiques (Evanghélos Moutsopoulos)	775
Citoyenneté et philosophie chez les Bantous (Anaïs Sironval) . . .	781

16. CITOYENNETÉ, RELIGIONS, LAÏCITÉ

Raison publique et transcendance profane (Louis Perron)	791
Miguel de Unamuno, le citoyen et l'homme de foi (Juan Carlos Moreno Romo)	799
La religion civile chez Rousseau, Kant et Fichte (Lutz Baumann)	809

17. ATELIER CITOYENNETÉ ENTRE PASSIVITÉ ET
ACTIVITÉ DU CENTRE DE PHILOSOPHIE DU DROIT DE L'UCL

Communauté, socialité, altérité (Délia Popa)	821
Passivité citoyenne. Éléments pour une analyse phénoménologique (Gábor Tverdota)	833
Les pouvoirs surveillants et les nouvelles formes d'intervention intellectuelle (Oleg Bernaz)	843
Le droit social à l'époque de la crise de l'État national-social (Fabio Bruschi)	851

18. AUTRES PROBLÉMATIQUES

Réflexion sur la raison écologique d'une <i>citoyenneté de la terre</i> (Georgeta Marghescu, Ion Marghescu)	865
Le citoyen et la république (Fatié Ouattara)	873
Repenser la citoyenneté sociale entre dépendance et autonomie (Louis Carré)	895
INDEX DES NOMS D'AUTEURS	907
TABLE DES MATIÈRES	909

LE SERVICE CITOYEN: DE LA THÉORIE DE LA RECONNAISSANCE À UNE POLITIQUE DE LA RECONNAISSANCE

François RONVEAUX

(anthropologue, directeur de la Plateforme pour le Service Citoyen)

1. Introduction

Cette communication se propose d'illustrer un concept et projet de société en pleine émergence, les Services Civil, Civique, Citoyen ..., à la lumière de la théorie de la reconnaissance d'Axel Honneth, et de montrer en quoi le cadre du Service Citoyen¹ institue un processus de reconnaissance fondamentalement opérant pour les jeunes à un moment clef de leur parcours de vie.

Nous verrons notamment, comment les projets-pilotes du Service Citoyen belge répondent, à des degrés divers, aux attentes de reconnaissance correspondant aux trois sphères (intimité, droit et production) distinguées par Honneth. Sur base de ce cadre conceptuel de la théorie de la reconnaissance, nous interpréterons un certain nombre de faits émanant du terrain. L'intérêt de l'exercice dans le cadre de cet atelier sera donc de croiser les disciplines et surtout, à l'instar du projet-pilote de Service Citoyen, d'alterner approches de terrain et reculs réflexifs.

Sur cette base, et après nos trois interventions, nous lancerons le débat de la pertinence d'une appropriation politique et publique de ces cadres conceptuels et opérationnels.

2. Intuition de départ

L'intuition de cette communication trouve son origine dans l'observation suivante: ce qui m'a personnellement frappé dans l'engagement

¹ La déclinaison belge de ces Services de Jeunesse s'intitule «Service Citoyen». Trois projets-pilotes ont jusqu'ici été mis en œuvre et permis la participation de plus de 120 jeunes âgés de 18 à 25 ans.

des jeunes au cours de ces trois années successives de projets-pilotes, c'est une forme de confiance presque «aveugle» que les jeunes mettaient d'emblée dans l'adhésion au dispositif, comme si celui-ci leur (re)donnait espoir, préfigurait dans leurs imaginaires un cadre de réussite dans lequel ils pressentaient la possibilité de trouver leur voie, et/ou plus de sérénité dans leurs premiers pas — parfois chaotiques — vers l'autonomie, et/ou une place reconnue ou tout au moins appréhendée comme plus légitime dans la société. Il me semblait qu'une part de ce sentiment était due au caractère institutionnel du Service Citoyen, deux termes dont l'association traduit une sémantique particulièrement explicite en matière d'institutionnalisation. J'identifiais le ressenti des jeunes comme celui d'une expérience appréhendée positivement, susceptible de permettre de trouver/retrouver une connexion intégrative avec la société et cela, de manière reconnue. En d'autres mots, comme l'expression d'attentes de reconnaissance ...

Dès lors, la théorie de la reconnaissance d'Axel Honneth semblait particulièrement adaptée pour interpréter cette aspiration à une forme d'«autonomie pratique»².

3. Au cœur du processus de reconnaissance

En quoi le cadre du Service Citoyen institue-t-il un processus de reconnaissance fondamentalement opérant pour les jeunes à un moment clef de leur parcours de vie?

Avant d'aborder le vif du sujet, je voudrais insister sur la spécificité de la tranche d'âge à laquelle s'adresse le Service Citoyen, les 18-25 ans, à savoir un moment charnière de leur parcours de vie. C'est la période de la première émancipation, bien souvent matérielle, dont les principaux facteurs d'émancipation sont — dans l'ordre — l'accès à l'emploi, l'argent et au logement. Dix-huit ans constitue l'âge de la majorité et de la sortie du secondaire et donc de l'école obligatoire. Or, selon un récent rapport³ commandité par la Ministre de la Jeunesse en Communauté Française: «(En Belgique) *l'école et le monde du travail restent deux sphères*

² Autonomie pratique selon Axel Honneth: «capacité d'agir dans le monde social en poursuivant des objectifs propres».

³ L. Beuker & J.-F. Guillaume, *Quel est le modèle de transition des jeunes vers l'indépendance en Communauté française? Que résulte-t-il de sa comparaison avec les autres modèles européens?* Institut des Sciences Humaines et Sociales, Université de Liège, juillet 2011.

distinctes et distantes». D'autre part, de nombreuses études sur la sociologie des jeunes ont montré que le temps de jeunesse s'est considérablement allongé, dégageant une période de flottement et d'indétermination, mais aussi d'expérimentation, entre la fin du secondaire et l'entrée dans la vie active. Dans cet entre-deux, les jeunes se retrouvent parfois désemparés, face à la double contrainte que représente «l'injonction à l'autonomie» (cf. exposé de François Gérardin), laquelle apparaît comme une nouvelle forme de pression sociale/sociétale.

Enfin, pour un certain nombre de jeunes pour qui la première socialisation (familiale) n'a pu se réaliser dans de bonnes conditions, une seconde socialisation serait possible à travers des programmes tels que le Service Citoyen. En effet, à la manière du processus de transfert en psychanalyse, le Service Citoyen intègre dans son programme un cheminement humain qui aurait un pouvoir réparateur/libérateur. Même si cette comparaison est téméraire, certains indices issus du terrain (rapport aux tuteurs-passeurs, implication et expression à vertu thérapeutique dans les temps de formation, décrochage/raccrochage car «révélation» autour de certaines missions ...) me laissent à penser qu'un processus proche de cette seconde socialisation ou resocialisation est ici opérant...

Sans m'étendre sur l'ensemble des développements de Honneth relatifs à la place centrale de la reconnaissance dans «*la socialisation morale des sujets*», je commencerai par situer ce qui me semble le cœur de sa construction philosophique autour de la reconnaissance, et ce en quoi, justement, le processus de reconnaissance est fondamentalement opérant en matière «*d'intégration morale de la société*». Je citerai donc Honneth dans les deux extraits suivants:

la genèse de l'identité individuelle passe généralement par des stades d'intériorisation de schémas standardisés de reconnaissance sociale: l'individu apprend à se percevoir comme membre particulier et à part entière de la société en prenant progressivement conscience de besoins et de capacités propres constitutives de sa personnalité à travers les modèles de réaction positive de ses partenaires d'interaction. Dans ce sens, chaque sujet social est, de manière élémentaire, dépendant d'un univers fait de formes de comportements sociaux réglés par des principes normatifs de reconnaissance réciproque⁴.

⁴ A. Honneth, *Reconnaissance et justice*, *Passant* n°38, février 2002, cité dans B. Bier, «*La politique de la reconnaissance*» comme catégorie d'analyse de l'action publique en direction des jeunes, www.injep.fr/IMG/pdf/Art._Pens=e_plurielle.Bie_1.pdf.

Corollaire de ce qui précède (toujours selon Honneth):

Il résulte de cette imbrication étroite entre reconnaissance et socialisation que nous ne pouvons représenter l'intégration sociale qu'en tant que processus d'inclusion réglé par des formes de reconnaissance: dans l'optique de leurs membres, les sociétés sont uniquement considérées comme des entités sociales légitimes dans la mesure où elles sont en mesure d'assurer des relations fiables de reconnaissance réciproque à tous les niveaux (...) Dans cette optique, l'intégration normative des sociétés ne peut se faire que par le biais de l'institutionnalisation de principes de reconnaissance définissant à travers quelles formes de reconnaissance mutuelle les membres peuvent être intégrés dans l'ensemble de la vie sociale.

Sur base de cette articulation étroite entre reconnaissance institutionnelle, construction du sujet et intégration sociale, Honneth pose les bases d'une approche normative qu'il décline en trois champs: l'intime (amour, amitié), le droit (l'égalité) et la solidarité (la reconnaissance de l'utilité sociale, dont entre autres le travail).

Nous allons passer en revue ces trois principes de reconnaissance dans le contexte spécifique du Service Citoyen en soutenant l'idée que ce dispositif y est opérant de manière croissante de l'amour à la solidarité en passant par le droit.

4. La reconnaissance dans la sphère des relations intimes

L'amour, ou la sollicitude mutuelle, est en jeu dans les relations familiales, amoureuses et amicales, et implique des liens affectifs entre un nombre restreint de personnes. Ce mode de reconnaissance représente pour Honneth une «strate fondamentale de sécurité émotionnelle» qui permet à l'individu de manifester ses besoins concrets et introduit un rapport à soi en termes de confiance en soi.

Dans le Service Citoyen, et a fortiori dans nos expériences pilotes qui, jusqu'à présent, ne concernent qu'un nombre limité de personnes, cette sollicitude est opérationnelle en plusieurs lieux du dispositif:

- o Lors de certains temps de formations, notamment les temps d'échanges entre jeunes, et aussi surtout lors des temps de maturation dont certainement le module «connaissance de soi»⁵.

⁵ Un exemple d'activité illustrant ce niveau de reconnaissance: l'activité du «village imaginaire», au cours de laquelle chaque jeune en Service Citoyen nomme la profession dans laquelle il imagine ses collègues exercer leurs plus grandes vertus.

- o Lors du suivi individuel et personnalisé des jeunes par nos formateurs, formateurs dont la posture relationnelle se base essentiellement sur la confiance et la bienveillance (adoption des règles de Communication Non Violente). Même dans le désaccord ou la sanction, la bienveillance est de mise.
- o L'accompagnement dans la réalisation de sa mission par un tuteur, lequel se révèle souvent — selon les propres dires des jeunes — une figure de « modèle », de confident, de passeur ou de médiateur.
- o Mais cette reconnaissance dans la sphère de l'intime peut aussi se manifester, selon les cas, les expériences et les parcours, à travers les relations développées avec les équipes encadrantes des organismes d'accueil, dans des relations privilégiées développées avec certains bénéficiaires (personnes âgées, porteuses de handicaps ...) ou entre jeunes en Service Citoyen⁶.
- o ...

De manière générale, la reconnaissance dans la sphère de l'intime, sans être une finalité en soi du Service Citoyen, se développera d'autant plus chez les jeunes socialement précarisés, ou présentant au départ des fragilités résultant d'une socialisation primaire incomplète ou ayant laissé des blessures profondes en terme d'identité ou de confiance en soi.

Certains programmes spécifiques de Service Citoyen, tels les « Années citoyennes de Solidarité », sont alors particulièrement adaptés pour opérer une restauration de la confiance en soi perdue ou jamais acquise. Il s'agit de programmes à destination de publics essentiellement — mais pas uniquement — précarisés, impliquant engagement, vie de groupe, volontariat et formation, et intégrant dans le dispositif un encadrement permanent par des éducateurs spécialisés. La vie en groupe (équipe de huit jeunes d'origines différentes même si majoritairement « fragilisés ») implique l'instauration du respect de la différence de chacun et la création d'un espace de confiance au sein de cette cellule à dimension familiale, pendant un temps long, et participe à restaurer la capacité de manifester ses besoins concrets et d'accéder à l'expression des aptitudes de futurs Individus-Sujets-Acteurs.

⁶ Autre exemple, nous encourageons la réalisation de missions en binôme (duo de jeunes), en essayant de veiller à la complémentarité de leurs compositions (sociales, culturelles, communautaires ...).

5. La reconnaissance dans la sphère des relations juridiques

La seconde sphère sociale est celle de l'ensemble des relations juridiques à laquelle correspond un second principe de reconnaissance selon Honneth: le principe d'égalité. Car le droit comporte «une forme de réciprocité puisque nous ne nous appréhendons comme porteurs de droit qu'en ayant également connaissance de nos obligations envers autrui (devoirs)»⁷. Le droit, à vocation égalitaire, renvoie au développement d'une capacité à se rapporter à soi-même comme personne moralement responsable, c'est-à-dire au respect de soi. En d'autres mots, chacun doit pouvoir sentir avoir les mêmes droits que les autres individus pour développer ainsi le sentiment de respect de soi.

Ce second principe trouve sa congruence dans le cadre du Service Citoyen à la fois dans:

- 1) l'exigence d'un statut (social) lié au cadre légal du Service Citoyen,
- 2) la rigueur et la neutralité du processus de «recrutement» — a fortiori si le dispositif n'est pas obligatoire — en ce qu'il doit garantir une égalité de chance d'accès au Service Citoyen à toutes les catégories sociales et culturelles.
- 3) La remise d'un certificat de participation, lequel devrait, à terme, avoir valeur légale.
- 4) Une quatrième voie dans cette sphère — encore trop prématurée pour la développer — est celle de la reconnaissance des acquis de l'expérience (plus connue sous le nom de VAE) qui pourrait s'appliquer au Service Citoyen comme c'est déjà le cas du Service Civique en France (créditation) et du Service Communautaire au Canada (dispense au CEGEP de cours de communication par exemple).

Développons un par un les trois premiers garants du respect du principe d'égalité dans le cadre du Service Citoyen:

- 1) **La question du «statut»** anticipe déjà le débat sur la politique de reconnaissance, mais est certainement centrale dans le principe d'égalité: le Service Citoyen requiert un cadre légal pour un statut social. Ce nouveau *statut social*, traduction juridique de la reconnaissance

⁷ C. Tignol, «Service Citoyen, expression d'attentes de reconnaissance» in *La Revue Nouvelle*, janvier 2012.

de cet espace de transition spécifique du Service Citoyen, se formalise à travers un *contrat d'engagement*. Celui-ci, outre une protection juridique, économique et sociale, engage le jeune et l'organisme qui l'accueille sous une forme originale de rapport non subordonné, et définit également un cadre opérant (objet et conditions d'exercice des *missions*, durée, modalités de *formations*, indemnisation, conditions de résiliation, certification...).

2) **L'accès à tous les jeunes sans distinction sera garanti au niveau du recrutement** (dans la perspective d'une non-obligation du Service Citoyen) à la fois par:

- a. Un effort d'information consenti envers les jeunes à moindres opportunités,
- b. L'absence de sollicitation de compétences particulières.
- c. Un «comité de sélection» devrait garantir la représentativité en juste proportions de toutes les catégories sociales et culturelles. A ce propos, notons que les statistiques issues des deux premiers projets-pilotes s'avèrent particulièrement encourageantes au regard du respect des chances d'accès de tous au Service Citoyen: jeunes de tous horizons sociaux, aux capitaux culturels passablement différents, aux statuts divers (jeunes au chômage, en stage d'attente, émargeant au Centre Public d'Aide Sociale, jeunes fragilisés, marginalisés, d'origine ou de nationalité différente, porteurs de handicaps, ...)

Tous ont et doivent avoir leur place au Service Citoyen. Cette condition est la base du sentiment de respect de soi par tout un chacun au sein du programme.

3) Relevons l'importance de **la remise en fin de programme d'un certificat de participation** en matière de valorisation et de reconnaissance de l'engagement du jeune. Ce certificat actant l'engagement du jeune au service du bien commun doit être remis à tous les jeunes même si ceux-ci n'ont pas été au bout de leurs missions (seules les dates sur le certificat distinguent les durées de l'engagement). Dans la même perspective de reconnaissance institutionnelle, le choix d'un lieu hautement symbolique de la démocratie tel que le Parlement fédéral pour remettre ce certificat, renforcera le sentiment d'égalité et de citoyenneté, notamment vis-à-vis de toutes les catégories de jeunes pour lesquels cette cérémonie de reconnaissance juridique et symbolique ne faisait pas partie de leurs représentations, de leur horizon des possibles.

6. La reconnaissance dans la sphère de la collectivité

Le mode de reconnaissance au sein duquel le Service Citoyen est le plus opérant est certainement celui de la solidarité, ou l'estime sociale. «Par définition» dans un premier temps, dans la mesure où le but du Service Citoyen est la solidarité et le service à la collectivité, et dans un second temps ensuite, par intelligence du dispositif en ce qu'il propose une diversité de missions permettant à tout un chacun de se révéler et s'y retrouver, à savoir de mettre à profit ou de révéler sa «vertu» (au sens grec du terme) dans l'exercice de ses missions au service du collectif.

Le principe de la solidarité dans la sphère de la collectivité est la reconnaissance de la valeur des particularités individuelles en vue de la participation aux fins collectives, laquelle introduit un rapport à soi en termes d'estime de soi qui est, pour citer Honneth dans *La lutte pour la reconnaissance*, un «sentiment de confiance quant aux prestations qu'on assure ou aux capacités qu'on possède, dont on sait qu'elles ne sont pas dépourvues de valeurs aux yeux des autres membres de la société».

Le cœur du Service Citoyen est en effet constitué de missions au service de la collectivité qui, par essence, et aussi vigilance dans la définition du cadre des missions de l'organisme d'accueil — développent chez le jeune le sentiment d'utilité, l'impression d'apporter sa pierre à l'édifice des besoins d'une société. Un ensemble de balises y contribue: la mission doit bien sûr s'inscrire dans des domaines relevant du bien commun (aide aux personnes, environnement, accès à la culture et à l'éducation ...); elle doit impliquer un contact fréquent avec les publics bénéficiaires; elle ne peut comprendre plus de 25 % de travail administratif; elle ne peut se confondre avec un emploi rémunéré ...

Un deuxième garant du principe de solidarité, en ce qu'il puisse s'adresser à tous et donc permettre à chacun, selon sa personnalité propre, de convoquer ses ressources propres au service de l'intérêt général est l'importance de pouvoir proposer un très large éventail de missions dont il est impératif que la diversité se décline en tous sens, toute forme et toute formule. Je m'explique: pour qu'un Service Citoyen soit véritablement opérant pour chacun des *sujets* différents qui composent cette société individualisée, il faut garantir une grande variété d'offres de missions: seul, à deux (binôme) ou en équipe, dans une multitude de domaines d'activités tels que ceux qui ont déjà été mentionnés, en externat ou en internat, dans sa propre communauté ou dans une autre, ou encore dans un autre pays, en ville ou campagne, des missions de type manuel, de médiation, d'accompagnateur, de passeur (de mémoire) ou des missions de type plus

relationnel, plus intellectuel, intergénérationnel, interculturel, bref faisant appel à une large palette de compétences, et adaptées aux différents profils de jeunes en sachant que ceux qui disposent de plus de capitaux sociaux, culturels et économiques seront plus autonomes.

Un autre élément essentiel dans l'émergence d'un rapport à soi de type «estime de soi» est l'alternance de périodes de missions de terrain et de temps de formations plus distanciés, contribuant à développer la réflexivité du jeune sur les expériences vécues. Ces temps de maturation visent entre autres à faire émerger chez le jeune ses propres qualités, compétences et autres terres fertiles. Et cela, par/à travers l'expression des autres jeunes — et réciproquement —. C'est l'objet des temps d'échanges, quintessence du procédé pédagogique visant la reconnaissance par les pairs, accroissant au final l'estime de chacun.

7. Vers une politique de la reconnaissance ...

En conclusion, et de manière à lancer le débat, j'aimerais introduire le passage de l'identification de besoins de reconnaissance pour une catégorie ciblée (à savoir les jeunes) à une *politique de la reconnaissance* qui pourrait se traduire dans une politique de jeunesse ambitieuse.

Selon Axel Honneth, un grand nombre de dysfonctionnements sociaux relèvent du déni de reconnaissance des personnes. En effet, si tant est que notre personnalité se construit dans l'interaction avec autrui, dans la valeur sociale qu'elle acquiert au regard de l'autre, «nous ne pouvons prétendre à une capacité d'agir dans le monde social qu'à condition d'être soutenus, confirmés, fortifiés socialement par des rapports de reconnaissance mutuelle»⁸. La condition égalitaire moderne impose que cette reconnaissance soit obtenue dans une relation d'égale dignité, reconnue juridiquement et accordant une symétrie de valeurs des particularités individuelles. Le cadre du Service Citoyen, dans son accompagnement, via son statut, par ses interactions et sa forme réflexive, répond aux différents modes de reconnaissance identifiés par Honneth. De surcroît, le Service Citoyen les constitue explicitement comme enjeux. En ce sens, il serait une réponse — une *sémantique collective* — à des luttes pour la reconnaissance, lesquelles cristalliseraient un certain nombre d'expériences négatives du social, dont le Service Citoyen permettrait la phagocytose et le dépassement, notamment par l'action sociale reconnue et responsabilisante.

⁸ Cf. article de C. Tignol, *op. cit.*

Dès lors, en tant que «politique de la reconnaissance», il s'évaluerait dans «notre capacité à laisser s'exprimer, voire à aider à la construction de «cadres d'expériences», d'espaces d'autonomie et d'affiliations multiples, de circulation des identités, de développement de discours critiques et de pratiques alternatives»⁹.

Remerciement

Je remercie Céline Tignol, doctorante en philosophie à l'Université Catholique de Louvain pour l'aide qu'elle m'a apportée dans la compréhension de certaines parties plus théoriques développées par cet auteur. Plusieurs passages de cette communication sont largement inspirés de son article, *Service Citoyen, expression d'attentes de reconnaissance*, paru dans *La Revue Nouvelle* en janvier 2012.

⁹ B. Bier, *op.cit.*